

IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT

Communiqué de l'UNIR MN

Amiens, vendredi 17 novembre 2006

Un document faisant état d'une alliance conclue entre l'APARECO et l'UNIR MN, signé conjointement par les Présidents respectifs des deux partis, circule actuellement sur internet. Il s'agit d'un **faux** grossièrement rédigé relevant de la **manipulation** et de l'**intoxication**, dans le seul but de porter gravement préjudice à l'UNIR MN.

Nous avertissons l'ensemble des filles et fils de la République ainsi que les membres de la communauté internationale, que **l'UNIR MN ne reconnaît aucunement l'authenticité de ce document et dément formellement adhérer à son contenu.**

Sur le plan strictement technique, l'adresse utilisée, à savoir « unirmnboyenga@yahoo.fr » nous est totalement inconnue et n'engage en rien l'UNIR MN, notre organisation disposant de son propre nom de domaine : « unir-mn.org ». Ainsi il en va de boyenga@unir-mn.org, comme seule adresse officielle du Président de l'UNIR MN, et de meskens@unir-mn.org, pour ce qui concerne le secrétaire général. L'adresse postale de l'UNIR MN figurant dans la page de garde est totalement erronée. De même, le logo de l'UNIR MN (en l'occurrence le drapeau) a frauduleusement été téléchargé à partir du site www.unir-mn.org, les auteurs ne disposant évidemment pas de l'original. Il suffit de placer le curseur de la souris sur celui-ci pour s'en rendre compte.

De plus, l'UNIR MN ne s'aurait s'identifier à la médiocrité rédactionnelle qui caractérise ce document. L'UNIR MN accorde en effet toujours une attention particulière à la qualité de ses écrits ainsi qu'à la qualité de son orthographe, comme en témoignent les nombreux textes consultables sur notre site internet.

Pour le reste, **l'UNIR MN n'entend s'associer avec personne.** Nous demeurons, à cet égard, fidèles à la ligne de conduite que nous avons définie, avec constance et clarté, dans les messages écrits et télévisés du Président de l'UNIR MN ; messages dont vous pouvez prendre connaissance sur notre site internet, à la page <http://www.unir-mn.org/perspectives-unir.htm>

L'UNIR MN ne s'hasardera jamais dans des démarches obscures susceptibles de porter lourdement préjudice à l'espoir que nombre de congolais ont placé dans son action politique.

L'UNIR MN rappelle enfin que l'usurpation d'identité est passible de lourdes sanctions pénales. Aussi, nous invitons sagement le ou les auteurs de ce document à cesser leur aventure frauduleuse au risque de s'exposer à des poursuites que nous ne manquerions pas d'engager.

Pour l'UNIR MN
Olivier MESKENS
Le secrétaire général